

**COMMUNE DE
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 316

SEPTEMBRE 2021

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter :

Adresse : 2, place de la Liberté, 71390 Bissey-sous-Cruchaud

Mail : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

Tel : 03 85 92 18 40

Ouverture du secrétariat de la mairie :

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 7 septembre 2021

Étaient présents : M. VENOT Gilles, Mme BOUCHARD Isabelle, M. GUYON Alain, Mme DOTHAL Magali, M. DELORME Pierre, Mme DOUHAY Evelyne, M. DENIZOT Damien et Mme DENIZOT Valérie.

Absents excusés : M. RENAUDIN Bruno et M. SECCHI Bruno

Secrétaire de séance : M. DELORME Pierre

Le compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Démission d'un élu

Par courrier en date du 6 juillet 2021, Monsieur CHEVALLIER Albert a confirmé sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal pour raisons personnelles. Il a quitté notre village.

Rapports des commissions

Voie : les travaux de réfection de la route neuve seront terminés semaine 37 ou 38 selon le calendrier de l'entreprise COLAS qui réalisera l'enrobé.

L'entreprise GUINOT procédera aux travaux de réfection de la route des Montots détériorée lors de la construction du site photovoltaïque.

L'agent communal procède au fauchage des accotements et des chemins ; il a également nettoyé le cimetière et la cour de l'école.

Ecole : M. le Maire et le conseil municipal souhaitent la bienvenue à la nouvelle institutrice : Mme Céline DURAND.

La rentrée scolaire s'est déroulée le jeudi 2 septembre 2021 avec un effectif de 19 élèves, toutes classes confondues.

Afin d'agrémenter le temps périscolaire à la garderie de l'école, un appel aux dons est fait auprès des habitants de la commune pour récupérer du matériel d'occasion en bon état et complet (activités extérieurs, jeux de société, jouets...) que vous voudriez bien offrir aux enfants.

Les dons seront réceptionnés aux heures de sorties d'école (12 h et 16 h 45), en vous remerciant par avance.

Il a été évoqué l'absence d'accompagnateur dans le bus du soir suite à une décision unilatérale de la commune de MOROGES. L'accompagnement du matin est toujours assuré par un agent de la commune de BISSEY.

Un emplacement destiné au véhicule de l'enseignante sera matérialisé à proximité de l'école.

CESSION TERRAIN

Suite à la délibération décidant de procéder au déclassement et à l'intégration dans le domaine privé de la commune de l'emprise constatée au droit de la parcelle cadastrée C 217, d'une contenance de 18 m², le conseil municipal, par 7 voix pour et une abstention, a décidé de vendre cette portion de terrain aux propriétaires de la dite parcelle ou aux futurs acquéreurs (le bien étant en cours de vente) moyennant un prix fixé à 10 € le m², soit 180 €. Les frais d'acte notarié seront à la charge du propriétaire actuel ou du futur propriétaire.

Quant à l'emprise constatée au droit de la parcelle cadastrée C 217, le propriétaire ne souhaitant pas l'acquérir, elle restera dans le domaine privé de la commune.

DECLASSEMENT DOMAINE PULIC

Suite à la demande formulée par le propriétaire de la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée B 350, hameau de Cruchaud, le conseil municipal, par 6 voix pour et 2 abstentions, s'est prononcé favorable au déclassement du domaine

public d'une bande de terrain le long des parcelles cadastrées B 351 et B 352, permettant ainsi d'aligner l'angle de cette habitation aux parcelles joignantes. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge exclusive du demandeur.

ASSURANCE STATUTAIRE

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône et Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Le contrat d'assurance actuel souscrit auprès de CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Une procédure d'appel d'offres a été engagée par le centre de gestion afin d'attribuer le marché pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Après analyse des offres, le marché a été attribué à GRAS SAVOYE RHONE-ALPES AUVERGNE – AG2R PREVOYANCE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'adhérer au contrat groupe du centre de gestion pour la couverture de ses obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL selon les conditions suivantes :

- taux de cotisation fixé à 4.46 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire avec en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 40 % et du supplément familial de traitement.

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, bénéficiant des indemnités journalières de la Sécurité Sociale en cas d'arrêt maladie, le renouvellement du contrat d'assurance se fera auprès de CIGAC GROUPAMA au taux de 1.16 %.

ASSOCIATION COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE

L'association des combattants volontaires de la résistance (CVR) recense actuellement tous les lieux de parachutage du département durant la seconde guerre mondiale. En souvenir, cette association va implanter à ses frais un totem sur chaque lieu identifié.

Bissey faisant partie de ces lieux de parachutage, un totem sera donc installé sur la Bruyère au printemps prochain afin de commémorer cette action.

FEU D'ARTIFICE

La municipalité remercie M. PRETET Jean-Philippe pour la mise en œuvre du feu d'artifice qui a pu se dérouler le vendredi 3 septembre.

RAMONAGE

Mme VIOLA Carine, ramoneur, sera présente sur la commune le vendredi 15 octobre 2021.

Toute personne souhaitant son passage, doit se faire connaître en mairie.

URBANISME

Déclarations préalables

- parcelle B 400 : installation d'une piscine
- parcelle B 400 : création d'une clôture
- parcelle B 400 : création de deux pergolas

DIVERS

La mairie de BUXY vous informe des horaires d'ouverture du service passeport/cartes d'identité (sur rendez-vous)

Lundi	8 h à 11 h 15 (12 h pendant les vacances scolaires)
Mardi	8 h à 11 h 15 et 15 h à 18 h (8 h à 12 h et 14 h à 18 h pendant les vacances scolaires)
Mercredi	8 h à 12 h (fermé pendant les vacances scolaires)
Jeudi	8 h à 11 h 15 (12 h pendant les vacances scolaires)
Vendredi	8 h à 11 h 15 et 15 h à 16 h 30 (8 h à 12 h et 14 h à 17 h pendant les vacances scolaires)

PERMANENCE A L'ESPACE FRANCE SERVICES DE SAINT-DESERT

A partir du lundi 4 octobre 2021

Les lundis après-midi, sur rendez-vous uniquement, un conciliateur de justice vous accompagne dans la gestion des conflits du quotidien.

Il a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis :

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale

Espace France Services 42 avenue de Bourgogne 71390 Saint Désert

Tel : 03 73 55 02 99

Mail : saint-desert@france-services.gouv.fr

